

Commande photographique pour les Journées Européennes du Patrimoine 2026 (Quartier Inini, Vieux port, Cayenne)



Photographe Anonyme

Règlement de consultation (RC)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 30 juin 2026 à 12h30 (heure locale)
**REMISE DES PLIS PAPIER EN MAIN PROPRE au secrétariat de la DCJS – 4 rue
du vieux port, 97321 CAYENNE**
**SUR LA PLATEFORME PLACE OU PAR COURRIEL : [dgcopop-mh-
973@guyane.gouv.fr](mailto:dgcopop-mh-973@guyane.gouv.fr)**

A- Contexte et objectifs de la consultation

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le choix d'un candidat en vue de la réalisation de la commande photographique pour les Journées Européennes du Patrimoine Voir CCTP détaillé.

2. Type et forme du marché

Marché de service et prestations intellectuelles

La présente procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché d'accord-cadre à bon de commande.

3. Calendrier prévisionnel et date de début des prestations

La consultation se tiendra du 28 mai au 30 juin 2026. Après consultation des dossiers et validation du projet lauréat, au plus tard mi-juillet 2026, un bon de commande sera transmis au candidat sélectionné.

Le (ou les) candidat(s) sélectionné(s) aura ensuite jusqu'au 18 septembre 2026 pour réaliser les clichés et installer les supports dans le lieu d'exposition.

Le lancement de l'exposition aura lieu le 19 septembre 2026 sur deux jours.

B- Renseignement d'ordre juridique, économique, financier et technique

1. Modalités de financement et de paiement

Le financement de l'opération est assuré par la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports de Guyane.

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif. Le règlement se fait par présentation de facture sur la plate-forme de paiement Chorus.pro.

2. Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché à lot unique : commande photographique.

3. Négociation

D'après l'article R2123-5 du Code de la commande publique, « Lorsque l'acheteur prévoit une négociation, il peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, à condition d'avoir indiqué qu'il se réserve cette possibilité dans les documents de la consultation ».

Ainsi le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

4. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

C- Candidatures

1. Titulaire du marché

Le dossier de présentation comprendra :

- une note d'intention artistique présentant le projet proposé
- une présentation du ou des photographe.s et autres auteurs (CV) et un book
- le n° SIREN/SIRET, une copie d'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, ou Agessa ou document similaire pour les artistes étrangers
- une attestation d'assurance en responsabilité civile
- un échéancier de travail.

2. Jugement des offres

Les dossiers seront instruits et feront l'objet d'une sélection finale par les services de la DCJS et soumis à validation de la Directrice de la culture, de la jeunesse et des sports.

D- Envoi des offres

1. Conditions de transmission des offres

Pour la présente opération les offres peuvent être remises soit par support électronique (a) soit par support papier (b).

.Modalités de réponse dématérialisée

Dépôt de l'offre

La date limite du dépôt de l'offre est fixée au : 30 juin 2026 avant 12h30 (heure locale)

Les candidatures et offres peuvent être remises sur la plateforme PLACE ou par mail : dgcopop-mh-973@guyane.gouv.fr

. Modalités de réponse sur support papier

Attention, le candidat devra impérativement porter sur l'enveloppe extérieure, l'intitulé du marché ainsi que la mention "Marché passé en application de l'article L2123-1 du code de la Commande publique – Ne pas ouvrir", le nom et l'adresse du candidat. Dans le cas contraire, le pli sera renvoyé sans être analysé.

Le pli devra parvenir en main propre au secrétariat de la DCJS, 4 rue du Vieux port, Cayenne.

Les offres pourront être envoyées par tout moyen permettant d'identifier de façon certaine la date de réception des plis ou être remises aux services contre récépissé.

Les offres devront parvenir à destination à l'adresse indiquée avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées en première page ainsi que ceux parvenus sous enveloppe sans mention extérieure du marché ou non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Toute offre arrivée hors délais sera considérée comme nulle.

E- Informations complémentaires
--

Les candidats non retenus seront informés par courrier.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :
[Mail : dgcopop-mh-973@guyane.gouv.fr](mailto:dgcopop-mh-973@guyane.gouv.fr) ou everline.louima@guyane.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats.

F- Calendrier prévisionnel de la procédure

28/05/26	Consultation
30/06/26	Date limite de réception des candidatures et des offres
Début juillet	Réunion du pouvoir adjudicateur pour avis sur les candidatures et les offres
Courant juillet	Attribution du marché d'accord-cadre